

Lundi 1<sup>er</sup> Avril 2019 à 8 heures

La augmentation de la capacité d'incinération de Centre de Valorisation Énergétique de SIAVED relève du bon sens, il est abusif que le SIAVED soit dans l'obligation de faire enfouir chaque année 2000 tonnes de déchets à Arden. Il est surprenant également que la ville de Cambrai puisse continuer de faire enfouir ses déchets alors qu'elle est moins éloignée de Douchy que la ville de Condry et du Cateau et pas plus éloignée que certaines communes de Denain.

Par ailleurs cette augmentation de la capacité d'incinération permettra de produire davantage d'énergie renouvelable, la production d'électricité devra augmenter. Elle contribuera encore à la transition énergétique en permettant de supprimer les chauffages à chaudières des bâtiments situés sur le territoire de Denain qui sont alimentés par le réseau de chaleur dont le centre hospitalier.

À un niveau local, la suppression de chauffages de ces bâtiments comparera en moins le surplus de pollution qui pourrait être produit. Le cas échéant, par cette augmentation de la capacité d'incinération de Centre de Valorisation Énergétique dont les rejets atmosphériques sont régulièrement contrôlés et doivent être conformes à des normes très chères alors que celles qui sont arrêtées ne sont pas contrôlées.

Tout cela génère de nouveaux surcoûts pour le SIAVED qui pèseront sur l'équilibre budgétaire.

Les habitants de Denain ne paient pas de taxes d'incinération de déchets ménagers, pourquoi pas cela dire !

M<sup>me</sup> Patricia LANCIAUX

Mardi 2 Avril à 8 heures

Tout à fait inadmissible cette démarche d'augmenter le K<sub>fa</sub> de l'incinération de 3000 tonnes à elle le l'analyse faite par la A.B.A.E. (Aubert) sur un part de nombreuses anomalies.

Transport, des déchets vers et de l'Asme 3000 tonnes, a d'urgence à déblayer et les faire des effets de prévention et ne faire transporter à comin ses déchets?

Resultat, une politique accentuée sur les particules fines, et CO<sub>2</sub> agitée aux dépens des autres.

A a propos en ne connaît pas la nature des déchets "DURABLES" ouverts?

Je soulignerai entre autres que le Plan de gestion des déchets Remises et assimilés est d'ici à plus de 10 ans ne prévoit pas d'augmenter la capacité d'incinération mais la diminuer ce qui est en pleine contradiction:

l'obligation de payer de vie de ces déchets incinérés et non d'augmenter leurs K<sub>fa</sub>, sans des piteuses fallacieuses.

Je ne comprends pas à l'état actuel que l'on puisse à plus absorber ces 30 kt en plus, et à diminuer le temps des arrêt techniques quel risque considérable pour la population à augmenter les signes de pollution chimique.

Enfin c'est au vrai "coup de pied" l'arrêt au Plan Régional PREVENTION de

Déchet en cours d'élaboration et dont  
l'enquête publique devrait se réaliser à  
l'Automne

Je crois surtout que cette démarche est  
en totale infraction avec les objectifs  
de prévention et de diminution de la production  
des déchets, malgré les efforts du SIAVES voir  
son Rapport d'Activité 2017

D'autres arguments seront aussi soumis  
à la sagacité du Commissaire Enquêteur

En effet notre bassin limite à un des plus  
hauts cours de carbon de la Région Hauts de France  
et on va surajouter de la pollution à la  
pollution nuisible à notre santé

BREF STOP

Avis très défavorable à cette augmentation  
de capacité, et je regretterai qu'il faudrait  
diminuer celle-ci

T. Deureux (Hauts de France)

Mardi 3 Avril à 8 heures  
Pas d'absentéisme

Jeudi 4 Avril à 8 heures